



À Madame la présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

À Monsieur le vice-président délégué à la jeunesse et à l'éducation,

Madame, Monsieur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur plusieurs points concernant les collèges de notre département.

Tout d'abord, quelques établissements qui sont ou vont être au cœur de projets d'ampleur nous interrogent :

- Dans le collège ARTEM, aucun logement de fonction n'y serait prévu. Pouvez-vous nous le confirmer ? Est-ce une nouvelle règle ?

L'absence de gymnase, de structures sportives à proximité immédiate de l'établissement dénature l'enseignement de l'EPS, appauvrit ses contenus et réduit le temps effectif de pratique sportive. Cette absence n'est pas la première situation rencontrée lors des dernières (re)constructions. Serait-ce devenu la norme ?

L'externalisation de la demi-pension vers le CROUS pose d'autres questions. Que vont devenir les agent.e.s employé.e.s à Louis Armand ? La « cantine » à l'extérieur du collège n'est pas sans incidence sur le fonctionnement de la vie de l'établissement, plus particulièrement sur le climat scolaire : organisation de la pause méridienne avec possibilité d'existence de clubs ou non, de la participation à l'association sportive, nombre et missions des AED.

- Où en est le projet de la cité inclusive de Neuves-Maisons ? Les enseignant.e.s du collège Callot n'ont plus aucune information depuis décembre 2019 et s'inquiètent de l'avancée du projet sans leur consultation, ni implication.
- Le projet de l'école du socle à Mont Saint Martin semble relancé. Y a-t-il des concertations prévues avec les personnels concernés ? Quel en est le calendrier ?
- Concernant l'assainissement de l'air dans les collèges, des capteurs ont été livrés, selon nos informations, à hauteur de 1 par établissement. Avez-vous prévu une dotation plus importante, selon la taille des établissements ? Avez-vous donné des consignes d'utilisation pour un suivi ? Est-il prévu d'équiper les collèges de purificateurs d'air ?
- Pouvons-nous disposer d'un calendrier des restructurations et reconstructions prévues dans les prochaines années ? Avec la nature des travaux envisagés ? Plus généralement, il nous apparaît indispensable d'associer les personnels de ces établissements (en pensant à toutes les catégories). Nous nous interrogeons sur le cahier des charges, notamment sur le taux d'occupation des salles prévu à 80 %, qui ne permet pas de penser la salle de classe comme une organisation pédagogique au service des apprentissages (travaux en groupe, salles modulables, instauration de rituels pédagogiques), qui rend la confection des

emplois du temps insatisfaisante sur un plan pédagogique (le matériel prenant le pas sur toute autre réflexion).

Il nous semble que ces points nécessitent de nous rencontrer. Nous sollicitons, Madame la présidente, Monsieur le vice-président ainsi une audience afin de pouvoir échanger à propos de ces sujets dans les meilleurs délais.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Secrétaires départementaux Snes-FSU

Secrétaire départemental Snep-FSU

Secrétaire départemental FSU

Etienne MASSON et Eve VIROT

Christine GRUZELLE

François WEY

